

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUIN 2024**

Le lundi 3 juin 2024 à 20h00 s'est tenu au bureau municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc, la séance régulière du conseil sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse.

Étaient présents et formaient quorum, madame Anny-Pier Routhier, messieurs Pierre Boudreault, Michel Chiasson, Berthold Allard, Claude Kenty et Rogatien Boulianne.

Était également présent monsieur Sébastien Desrosiers, directeur général, greffier-trésorier.

24.06.068 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Kenty, **et accepté à l'unanimité**, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

24.06.069 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MAI 2024

Il est proposé par monsieur Rogatien Boulianne d'exempter le conseil de lecture du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2024 et de l'accepter tel quel.

Accepté à l'unanimité.

24.06.070 LISTE DES COMPTES – LISTE NO 5 – MAI 2024

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,

D'entériner la liste de comptes numéro 5, mai 2024, au montant total de 157 591.48\$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 19 046.41\$, une liste des salaires payés au montant de 15 001.38\$, une liste des comptes à payer au montant de 123 543.69\$ et d'autoriser la greffière-trésorière adjointe à payer les comptes.

Adopté à l'unanimité.

24.06.071 CORRESPONDANCE

A) Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault d'accepter la demande de commandite de l'école Bon-Pasteur au montant de **250\$** concernant la tenue de leur triathlon.

Accepté à l'unanimité.

24.06.072 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Attendu que le ministère des affaires municipales du Québec exige l'audit des états financiers des municipalités par une firme comptable accréditée.

Il est proposé par monsieur Berthold Allard,

Et résolu unanimement :

D'entériner les états financiers tel que présenté au conseil municipal par madame Anne-Marie Belisle de firme MNP.

D'autoriser le directeur général à déposer tel quel les états financiers au ministère des affaires municipales du Québec.

24.06.073 ADHÉSION À LA FQM CONCERNANT LES ASSURANCES COLLECTIVES

Considérant que le contrat d'assurance collective vient à échéance et que la FQM assurance offre un meilleur taux que notre assureur actuel.

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,

Et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur général à accorder le contrat d'assurance collective de la municipalité à la FQM assurance se terminant le 31 décembre 2025 tel que soumis dans leur proposition.

24.06.074 DÉPÔT DU PROJET DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU MELCCFP

Il est proposé par monsieur Berthold Allard de mandater monsieur Rémi Godin de la MRC à déposer le projet de la rampe de mise à l'eau au nom de la municipalité au MELCCFP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation.

Accepté à l'unanimité.

24.06.075 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 254-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT S.Q.-04-06

ATTENDU QUE, par l'adoption du règlement n° S.Q.-04-06, le conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a jugé nécessaire de régler les fausses alarmes;

ATTENDU QUE ledit règlement a été modifié à une reprise depuis ce temps afin d'ajuster les paramètres liés au montant des amendes et à quel moment, soit par l'entremise du règlement n° 224-2019.

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4), la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté un *schéma de couverture de risques en sécurité incendie* (SCRSI) pour lequel la dernière version est en vigueur depuis le 1^{er} février 2020;

ATTENDU QU'en matière de prévention, la 3^e action du SCRSI est celle de *<Maintenir, bonifier et harmoniser la réglementation dans toutes les municipalités>*;

ATTENDU QUE, lors de la dernière réunion du *Comité de sécurité incendie* de la MRC (aussi appelé CSIP) le 26 avril dernier, les membres ont unanimement résolu d'augmenter le coût des amendes relativement aux *<fausses alarmes>* compte tenu du vécu des ressources au cours des dernières années;

ATTENDU QUE les *<fausses alarmes>* mobilisent beaucoup de ressources humaines, d'équipements et de véhicules, ce qui impacte les budgets

annuels des deux secteurs de services de sécurité incendie du territoire de la MRC (secteur <Est> et <Ouest>);

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente intermunicipale avec la ville de Dolbeau-Mistassini.

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 3 juin 2024, de même qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par monsieur Rogatien Boulianne,
Et résolu à la majorité (résultat du vote : 5 pour et 1 contre) :

De déposer le projet de règlement portant le numéro 253-2024 concernant les compteurs d'eau. **Et donne AVIS DE MOTION** que ledit règlement soit présenté à une prochaine séance.

24.06.076 MODIFICATION D'UN TRACÉ DU CLUB QUAD

Il est proposé par monsieur Claude Kenty d'autoriser la demande de modification du tracé du sentier Michel Gagnon par le Club Quad. Ce dernier empruntera dorénavant la rue Principale et la route du Pont-Couvert entre la rue du Vieux-Moulin et le Pont-Couvert.

Accepté à l'unanimité.

24.06.077 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE PROGRAMME PRIMA DU MINISTÈRE

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite déposer un projet dans le cadre du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

Il est proposé par monsieur Michel Chiasson,
Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

24.06.078 DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE PROGRAMME PRAFI DU MINISTÈRE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault d'autoriser le directeur général à déposer le projet de réparation du muret au parc du 150ième. Le tout conformément aux modalités prévues dans le cadre du programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (**PRAFI**) du ministère.

Accepté à l'unanimité.

24.06.079 RECOMMANDATION DE LA SDSJA CONCERNANT LE PROGRAMME DU FOND DE LA RURALITÉ 2024

Il est proposé par madame Anny-Pier Routhier de suivre les recommandations de la Société de Développement de Sainte-Jeanne-d'Arc excepté la demande concernant l'inauguration du trampoline.

Voici les demandes acceptées avec les montants correspondants :

- Évolue-vie : **600\$** ;
- Fêtes d'été : **2 500\$** ;
- Bibliothèque municipale : **1 225\$** ;
- Communauté Chrétienne : **2 400\$**.

Voici celles refusées :

- Pigeon d'argile Club de tire ;
- Inauguration du trampoline.

Accepté à l'unanimité.

24.06.080 REDDITION DE COMPTE PROGRAMME PAVL VOLET ERL

Il est proposé par monsieur Berthold Allard d'autoriser le directeur général à présenter la reddition de compte du programme d'aide à la voirie local (PAVL) volet entretien des routes locales (ERL) du ministère à nos auditeurs, la firme MNP, tel que décrit ci-après :

Voici le montant d'aide financière prévu pour 2023 pour le volet ERL :
243 820\$

Voici les dépenses de fonctionnement admissibles dans le cadre de ce programme :

- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver : **174 607.09\$**
- Dépenses autres que pour l'entretien d'hiver :
 - Nivelage : **43 857\$**
 - Location, entretien et réparation **143 667.13\$**

Pour un total de : **362 131.22\$**

Accepté à l'unanimité.

24.06.081 VARIA

- A) Presbytère.** Monsieur Réjean nous éclaire sur le dossier de la vente du presbytère.
- B) Composte.** Discussion concernant une distribution éventuel du compost résiduel à la municipalité.

24.06.082 PÉRIODE DE QUESTIONS;

Discussion avec les citoyens à propos des économies à venir concernant le changement de nos assurances collectives. Il a été question également du vandalisme sur les différentes propriétés de la municipalité et la tonte du gazon.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h30, madame Anny-Pier Routhier propose la levée de l'assemblée.
Accepté à l'unanimité.

Denise Lamontagne,
Mairesse

Sébastien Desrosiers,
Directeur général, greffier-trésorier